



Lille, le 12 janvier 2016

Communiqué de presse

PROTECTION D'UN NOUVEAU MONUMENT HISTORIQUE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD



Suite à l'avis favorable à la protection donné par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) réunie le 18 juin 2015, à la direction régionale des Affaires culturelles, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord a signé le 23 décembre 2015 l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du monument suivant :

L'hôpital civil de Dunkerque à Rosendaël est inscrit en totalité pour le bâtiment d'administration, la chapelle, l'abri bétonné et les murs et grilles de clôture, et pour leurs façades et toitures le reste des bâtiments. Cet édifice de la charnière des XIX^e et XX^e siècles (1898-1910) est un témoignage de l'architecture hospitalière de type pavillonnaire dont la disparition s'accélère avec les contraintes de la médecine moderne. C'est une œuvre rationaliste et un manifeste discret de l'architecture de tradition régionaliste due à l'architecte tourquennois Jean-Baptiste Maillard. Celui-ci joue à Rosendaël une partition subtile, teintée de réminiscences flamandes dans les matériaux et leur mise en œuvre, et de modestie qui entre en résonance avec l'histoire urbaine de la ville dont les origines de faubourg de pêcheurs dunkerquois soumis aux lois militaires sont très simples. Maillard réussit à trouver un juste équilibre entre des forces qui pourraient sembler antagonistes en composant un plan à la symétrie trompeuse qui combine les préceptes de composition appris à l'école des Beaux-Arts et les besoins réels des services.

Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la Conservation régionale des Monuments historiques (Direction régionale des Affaires culturelles).